



© 2021 Acadie Nouvelle. Tous droits réservés. The present document and its usage are protected under international copyright laws and conventions.

**Publi-C** Certificate issued on April 19, 2024 to English Account NG C3 for personal and temporary display.

news-20210908-AN-a0002095857

<b>Source name</b>	Mercredi 8 septembre 2021
Acadie Nouvelle	
<b>Source type</b>	Acadie Nouvelle
Press • Newspapers	• p. 6
<b>Periodicity</b>	• 538 words
Daily	
<b>Geographical coverage</b>	
Provincial	
<b>Origin</b>	
Caraquet, New Brunswick, Canada	



Page 6

## COMMENTAIRE

# NÉCESSITÉ D'UN VOTE STRATÉGIQUE?

ROGER OUELLETTE

**A**vec des sondages qui mettent au coude-à-coude les libéraux et les conservateurs dans les intentions de votes des électeurs pour les élections fédérales du 20 septembre, la nécessité d'un vote stratégique est-elle de mise. En particulier lors des élections de 2015, des circonscriptions avaient été ciblées afin que les électeurs qui voulaient à tout prix barrer la route à la réélection d'un gouvernement majoritaire des conservateurs de Stephen Harper puissent voter de manière stratégique.

On parle d'un vote stratégique ou utile lorsqu'un électeur renonce à voter pour le candidat de son premier choix en faveur du candidat ayant plus de chance de remporter la victoire. C'est ainsi que les partisans du NPD étaient invités à voter libéral dans certaines circonscriptions afin d'empêcher l'élection d'un candidat conservateur.

L'idée d'un vote stratégique peut être aussi liée à celle de «perdre son vote». Voter pour un candidat qui n'a aucune chance d'être élu serait perçu comme du gaspillage. Ce sont les tiers partis comme le NPD et les verts qui font la plupart du temps les frais de cette mau-

vaise conception de la démocratie. Il faut dire que notre mode de scrutin majoritaire à un tour encourage ce phénomène. Au contraire, les modes de scrutin proportionnel sont plus juste pour les petits partis qui recueillent un nombre de sièges en fonction des votes reçus. Notre système parlementaire de type britannique n'assure pas au parti qui a obtenu le plus de sièges de former le gouvernement. Dans un article publié par le journal La Presse, Benoît Pelletier qui est professeur de droit à l'Université d'Ottawa explique avec justesse la convention constitutionnelle guidant la nomination du premier ministre appelé à former un gouvernement aux termes des élections. Par exemple, lors des élections provinciales de 2018 au Nouveau-Brunswick, les libéraux de Brian Gallant avaient obtenu un siège de moins que les progressistes-conservateurs de Blaine Higgs. Comme Brian Gallant était toujours premier ministre, la convention constitutionnelle lui permettait de présenter un nouveau discours du trône lors de l'ouverture de la nouvelle Chambre et chercher la confiance de celle-ci.

Ayant échoué dans sa tentative de former un nouveau gouvernement, la lieu-

Le chef du NPD Jagmeet Singh et le chef du Parti libéral, Justin Trudeau, en 2019. - Archives Le conseil municipal de Moncton a en-

tenantgouverneure a accepté la requête de Blaine Higgs de pouvoir présenter un discours du trône et chercher à son tour la confiance de la Chambre. Il n'était pas raisonnable d'avoir de nouvelles élections seulement quelques semaines après les dernières.

Si les libéraux de Justin Trudeau devaient avoir quelques sièges de moins que les conservateurs de Erin O'Toole, ils pourraient vouloir rester au pouvoir avec l'appui des partis d'opposition comme le NPD. Il est très rare que le parti qui obtient le plus de sièges ait reçu une majorité absolue des votes.

Un vote pour les tiers partis comme le NPD et les verts ne serait pas perdu puisque ceux-ci pourraient avoir la balance du pouvoir et décider qui des libéraux ou des conservateurs devraient gouverner dans le cas de résultats serrés le 20 septembre.